



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le jeudi 21 novembre 2019 à 9 h 30
Bureau d'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au bureau d'arrondissement, au 6854, rue Sherbrooke Est, le jeudi, 21 novembre 2019, à 9 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

40 – Urbanisme

40.01 Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs d'une partie du lot 1 879 389 du cadastre du Québec (lot 6 333 057 projeté), situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam et mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré - 1193642002.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 5

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le lundi 18 novembre 2019



Dossier # : 1193642002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs d'une partie du lot 1 879 389 du cadastre du Québec (lot 6 333 057 projeté), situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam et mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

JE RECOMMANDE :

De décréter l'imposition d'une réserve sur une partie du lot 1 879 389 (lot 6 333 057 projeté) à des fins de parc;

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-11-20 09:52

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193642002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs d'une partie du lot 1 879 389 du cadastre du Québec (lot 6 333 057 projeté), situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam et mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve souhaite souscrire aux principes du développement durable de la Ville de Montréal par l'acquisition d'un terrain boisé à des fins de parc public pour assurer sa conservation et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents. À cet effet, le conseil d'arrondissement a adopté en octobre dernier une résolution relativement à une déclaration d'action pour redresser le déficit vert de l'arrondissement et lutter contre le réchauffement climatique par une offensive massive et collective de verdissement.

L'acquisition du terrain vise une partie du terrain résiduel du site de la résidence Sainte-Émélie, propriété des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec. Le site principal de la propriété des Soeurs, localisé au 4837, rue Adam, est visé par un projet de développement résidentiel de logements sociaux et communautaires actuellement en préparation.

Afin de répondre à ces objectifs et participer à l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents, l'arrondissement souhaite augmenter l'offre public en espaces verts dans le district de Maisonneuve-Longue-Pointe et ainsi participer au redéveloppement mixte du site. Ainsi, le contexte du projet de développement offre à l'arrondissement l'opportunité de participer davantage à la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 de la Ville de Montréal.

En vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut s'approprier tout immeuble dont il a besoin pour toutes fins municipales, y compris pour l'aménagement d'un parc. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente demande. Il est donc proposé d'imposer une réserve foncière à des fins de parcs sur le terrain visé afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquérir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le site est désigné comme étant une partie du lot 1 879 389 du cadastre du Québec (lot 6 333 057 projeté), d'une superficie d'environ 1 739,2 m². Il est situé à l'est de l'avenue Théodore, entre les rues La Fontaine et Adam. Le terrain est situé sur la partie nord-ouest de la propriété des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec et est actuellement vacant.

JUSTIFICATION

L'imposition d'une réserve sur l'immeuble visé permettra de sécuriser la valeur de ce dernier en empêchant l'émission de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation de bâtiment.

L'acquisition par la Ville du terrain résiduel de la propriété des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec permettra d'augmenter l'offre publique en espace verts dans le secteur sud-ouest du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, d'améliorer la qualité de vie des résidents de ce quartier, de maintenir un espace boisé de qualité et de participer à la réalisation d'un projet de développement du projet de logements sociaux et communautaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le 19 avril 2019, l'arrondissement a confirmé l'engagement de gestion # MHMBF 19001 au montant de 890 000 \$, net de ristourne de taxes, au Fonds de parcs pour l'achat du terrain visé au présent dossier à des fins de parc public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition du terrain permettra d'aménager un parc additionnel dans le secteur sud-ouest du district Maisonneuve-Longue-Pointe. Ce parc offrira à la communauté locale l'accès à un espace de verdure propice à la détente, tout en contribuant à la gestion durable des eaux de ruissellement.

L'acquisition du terrain assurera la conservation d'un nombre considérable d'arbres matures ce qui répond à l'objectif du Plan d'action canopée qui vise à augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025. Le présent dossier est en lien avec une des orientations du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit de verdir, d'augmenter la biodiversité et d'assurer la pérennité des ressources. Cela permettra également de rejoindre les orientations formulées dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, le Service de la gestion et de la planification immobilière entamera les négociations avec le propriétaire aux fins de l'acquisition de gré à gré de l'immeuble visé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Francine FORTIN, 18 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAURIN
Conseiller(ere) en développement - habitation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre-Paul SAVIGNAC
Directeur